

**SÉNAT DE BELGIQUE.**

**SÉANCE DU 14 JUILLET 1921**

**Budget général des Recettes et Dépenses  
pour l'exercice 1921 (1).**

**TABLEAU XIII. — CORPS DE LA GENDARMERIE (2).**

**Rapport fait au nom de la Commission de la Défense  
Nationale, par M. de RO.**

Présents : MM. DE RO, président-rapporteur ; le comte DE BROQUEVILLE,  
CUPERUS, chevalier BEHAGHEL, WACRENIER et VAN WETTER.

MESSIEURS,

La Commission propose au Sénat d'entériner le projet de Budget.

Elle constate, avec satisfaction, que les anciens gendarmes pensionnés ont obtenu la légitime satisfaction qu'ils réclamaient.

La Commission continue à estimer que toutes les communes de Belgique devraient avoir une brigade de gendarmerie à leur disposition : celles-ci rendraient notamment de grands services au point de vue de la police des routes qui demeure illusoire, le garde champêtre se trouvant presque toute la journée employé à des missions administratives.

La Commission espère que le Gouvernement prendra son désir en sérieuse considération.

*Le Président-Rapporteur,*  
GEORGES DE RO.

---

(1) Projet de loi n° 191.

(2) Voir *Annexes parlementaires* de la Chambre des Représentants. Séance du 8 juillet 1921.